

DOSSIER
PÉDAGOGIQUE

NUTRI-SCORE

C'EST PLUS FACILE DE MANGER MIEUX

FÉVRIER 2018

Contacts

Pour toute question, écrire à : nutriscore@santepubliquefrance.fr



@santeprevention



@santepubliquefrance

NUTRI-SCORE



SOMMAIRE

1. Qu'est-ce que le Nutri-Score ?

Entretien avec le Pr Serge Hercberg, Professeur de nutrition et directeur de recherche en épidémiologie nutritionnelle

2. Pourquoi s'engager en faveur d'une meilleure alimentation ?

3. Tous mobilisés pour le Nutri-Score

Entretien avec le Dr Michel Chauliac, chef de projet Nutrition à la direction générale de la Santé

Entretien avec Wendy Si Hassen, chargée de mission Alimentation pour l'association Consommation Logement Cadre de vie (CLCV)

Entretien avec Olivier Andrault, chargé de mission Alimentation et Nutrition pour l'UFC-Que Choisir

4. Le résultat d'une réflexion collective

5. Une démarche participative unique au monde

6. Un engagement volontaire des entreprises

Entretien avec Laurence Peyraut, Secrétaire Générale France de Danone

Entretien avec Franck Geretzhuber, Secrétaire Général d'Auchan Retail France

7. Annexes

Comment ça marche ?

Délivrance de la marque

Entreprises engagées en faveur du Nutri-Score

QU'EST-CE QUE LE NUTRI-SCORE ?

Le Nutri-Score est un logo nutritionnel. Il fournit au consommateur, sur la face visible des emballages alimentaires, une information lisible et facilement compréhensible sur la qualité nutritionnelle globale des produits. Il permet ainsi de comparer les produits en un coup d'œil et d'orienter ses choix vers des aliments de meilleure qualité nutritionnelle.

Ce logo est basé sur une échelle à 5 couleurs (du vert foncé à l'orange foncé), **associées à des lettres** allant de A pour les produits de « meilleure qualité nutritionnelle » à E pour les produits de « moins bonne qualité nutritionnelle ». Les cinq couleurs apparaissent systématiquement sur l'emballage et la catégorie à laquelle appartient l'aliment est mise en avant avec un effet « loupe ».





Entretien avec le Pr Serge Hercberg, directeur de l'Équipe de Recherche en Epidémiologie Nutritionnelle, U1153 Inserm/Inra/Cnam/Université Paris 13

Qu'est-ce que le Nutri-Score peut apporter au consommateur ?

Le Nutri-Score aide le consommateur à mieux comprendre la qualité nutritionnelle des aliments qu'il achète. Avec cet étiquetage simplifié, placé sur la face avant des emballages des aliments, le consommateur peut lui-même juger de façon rapide la qualité nutritionnelle d'un produit. Il peut ainsi comparer les aliments entre eux entre différentes familles de produits, au sein d'une même famille ou pour un même aliment entre différentes marques. Grâce à cette transparence, le consommateur peut enfin intégrer la dimension nutritionnelle dans son acte d'achat et orienter ses choix vers des aliments de meilleure qualité nutritionnelle.

Le Nutri-Score instaure également une compétition nutritionnelle très positive entre les marques. Il va en effet les inciter à mieux positionner leurs produits sur l'échelle des couleurs par rapport à ceux des concurrents. Cela les amènera à améliorer la qualité nutritionnelle des produits, en retirant par exemple, lorsque c'est possible, du sucre, du sel, des graisses etc.

La transparence de l'information pour le consommateur et la reformulation des produits par les fabricants sont deux éléments très bénéfiques pour la santé des Français qu'apporte le Nutri-Score.

Que doit comprendre le consommateur qui découvre la lettre E sur un produit qu'il avait l'habitude d'acheter ?

Il n'y a aucune interdiction à consommer un produit classé E. Si le consommateur est attaché à un produit, il peut tout à fait l'acheter. Ce qui change avec le Nutri-Score, c'est que le consommateur est également conscient que ce produit, sur le plan nutritionnel, n'a pas la qualité optimale. En découvrant cette information, il peut donc adapter sa consommation ou choisir un produit équivalent et mieux classé. Nous avons en effet démontré que de nombreux produits apparemment équivalents peuvent en réalité avoir des qualités nutritionnelles très différentes.

Cela signifie-t-il qu'il ne faut acheter que des produits avec la lettre A ?

Le fait de consommer des aliments qui se situent plutôt dans les meilleures lettres est un avantage, puisque nous avons scientifiquement démontré que, dans des études sur de larges populations suivies de nombreuses années, cela s'accompagne d'apports en nutriments plus favorables et surtout d'un moindre risque de développer un certain nombre de maladies chroniques (cancers, maladies cardiovasculaires, obésité, syndrome métabolique...). Plus on va tendre vers la consommation des alternatives mieux classées, plus on va améliorer ses apports nutritionnels. Mais cela n'impose pas de consommer obligatoirement des produits qui ne seraient classés que A ou B, les produits les moins bien classés (D ou E) devant seulement être consommés en quantités modérées et/ou moins fréquemment.

POURQUOI S'ENGAGER EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE ALIMENTATION ?

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'obésité a atteint les proportions d'une épidémie mondiale¹ conduisant à une augmentation des maladies chroniques associées telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les troubles musculo-squelettiques et certains cancers. Or, il est aujourd'hui avéré que l'alimentation joue un rôle fondamental dans le développement de ces pathologies. À l'échelle internationale, les organisations (OMS, FAO, ONU, OCDE, Union Européenne) et les groupes de scientifiques (IASO, IOTF, SALT, WCRF etc.) recommandent unanimement la mise en place et le maintien au long cours de politiques nationales et de stratégies nutritionnelles de santé publique au niveau des Etats.

En France, l'étude Esteban² menée par Santé publique France révèle que près de la moitié des adultes français sont en surpoids ou obèses. Un tiers d'entre eux est en surpoids et 17%, soit près de 7 millions d'adultes, sont obèses. Chez les enfants de 6 à 17 ans, la prévalence du surpoids (obésité incluse) s'élève à 17% chez les garçons et 18% chez les filles et stagne depuis 10 ans³. La France se trouve ainsi dans une situation nutritionnelle moins défavorable que beaucoup d'autres pays européens. Mais la situation reste fragile et les inégalités sociales de santé en nutrition tendent à s'aggraver.



Face à ces constats, la France a été pionnière dans le monde pour la mise en place d'une politique publique de santé nutritionnelle effective et durable, au travers du lancement du Programme National Nutrition Santé (PNNS) en janvier 2001, sous la coordination interministérielle du ministère de la Santé. Il constitue un des plans de santé publique les plus ambitieux dans le domaine de la nutrition en Europe. Le PNNS a pour finalité de promouvoir les facteurs de protection de la santé au travers de l'alimentation et de l'activité physique. Il a également pour objectif de réduire l'exposition aux facteurs de risque au niveau de la population générale et des groupes à risque spécifiques.

¹ Organisation mondiale de la Santé (OMS), 10 faits sur l'obésité (Mai 2017)

² Esteban est une étude transversale en population générale, dont la population cible était celle des adultes de 18 à 74 ans et des enfants de 6 à 17 ans résidant dans des ménages ordinaires en France métropolitaine (hors Corse) pendant la période d'étude. L'inclusion des participants s'est déroulée entre avril 2014 et mars 2016.

³ Étude nationale nutrition santé (ENNS, 2006). Situation nutritionnelle en France en 2006 selon les indicateurs d'objectif et les repères du Programme national nutrition santé (PNNS).

TOUS MOBILISÉS POUR LE NUTRI-SCORE

Actuellement au sein de l'Union européenne, un tableau compilant les valeurs nutritionnelles des produits figure obligatoirement sur tous les aliments préemballés⁴. Mais il est bien souvent difficile à décrypter pour les consommateurs. C'est la raison pour laquelle le règlement européen autorise l'apposition d'une information nutritionnelle complémentaire sur les emballages, afin d'en faciliter la compréhension et d'apporter des informations claires au consommateur.

Un consensus scientifique en faveur du Nutri-Score

Depuis plus d'une décennie, de nombreux comités d'experts nationaux et internationaux, recommandent, en se fondant sur divers types de travaux scientifiques la mise en place, sur la face avant des emballages des aliments, d'un système d'information nutritionnelle ou un logo complémentaire à l'étiquetage informatif. En France, le principe d'un logo nutritionnel a émergé dans le contexte du programme national nutrition santé (PNNS). En novembre 2013, le professeur Hercberg, auteur du rapport « Propositions pour un nouvel élan de la politique nutritionnelle française de santé publique », préconisait ainsi la mise en œuvre d'un logo nutritionnel simplifié en face avant des emballages alimentaires. Il suggérait déjà qu'il pourrait représenter un score à 5 classes, traduites par 5 couleurs, du vert au rouge, associées à des lettres (de A à E).

Une volonté des pouvoirs publics

Pour améliorer l'accès à une alimentation équilibrée, la loi de Modernisation de Notre Système de Santé du 26 janvier 2016 prévoit que les pouvoirs publics recommandent un système d'étiquetage nutritionnel synthétique, simple et accessible pour tous. Ainsi, le 31 octobre 2018, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Benjamin Griveaux, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances ont choisi de recommander le Nutri-Score à l'issue d'une démarche scientifique, innovante, inclusive, fondée sur le dialogue avec les parties prenantes.

« Le Nutri-Score constitue un outil précieux de prévention. L'alimentation déséquilibrée et le surpoids sont en effet deux facteurs de risque majeurs des cancers et des accidents vasculaires »

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, 31 octobre 2017

« En offrant une meilleure information au consommateur, l'étiquetage nutritionnel simplifié va participer à l'évolution des pratiques de consommation et contribuer à l'amélioration de l'offre de produits transformés dans le sens d'une alimentation plus favorable à la santé ».

Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, 31 octobre 2017

« Le Nutri-score représente une avancée remarquable et intelligente, car la première des protections, c'est l'information. »

Benjamin Griveaux, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du Gouvernement, 31 octobre 2017

⁴ Entré en vigueur le 13 décembre 2014, le règlement n°1169/2011 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011 concernant l'information sur les denrées alimentaires, dit « INCO », modernise, clarifie et simplifie la législation en matière d'étiquetage et d'information sur les denrées alimentaires.

Quel est le message actuel des pouvoirs publics concernant le Nutri-Score ?

Le Nutri-Score relève d'une volonté forte du Gouvernement. Trois ministres ont signé l'arrêté qui officialise le choix de la France pour le Nutri-Score. Désormais, les autorités publiques sont pleinement mobilisées pour promouvoir et valoriser ce logo en vue d'un déploiement rapide. Toutes les entreprises de l'alimentation concernées par l'apposition du Nutri-Score sont invitées à rejoindre dès aujourd'hui cette dynamique qui vise l'amélioration de l'état de santé de toute la population par de meilleurs choix alimentaires. Par le choix d'apposer le Nutri-Score, les entreprises peuvent ainsi prouver directement, à chaque consommateur au moment de l'achat, l'effort qu'elles réalisent pour proposer des produits de meilleure qualité. Le choix des pouvoirs publics, à la demande des consommateurs, est aussi de disposer en France d'un logo nutritionnel en face avant et d'un seul afin d'éviter tout brouillage de l'information.

Quelles sont les perspectives européennes pour le Nutri-Score ?

Dans l'Union européenne et même au-delà, de nombreux acteurs scientifiques, institutionnels et associatifs manifestent leur intérêt pour le Nutri-Score et le processus qui a conduit à démontrer son efficacité pour mieux informer sur la qualité nutritionnelle des produits. C'est pourquoi il est très important en France de pouvoir montrer dès maintenant le changement et la dynamique mis en place pour le déploiement de cet étiquetage. Un rapport sur la mise en place des étiquetages volontaires au sein de l'Union européenne est prévu fin 2018. Il permettra de montrer l'élan, fondé sur les éléments scientifiques, l'adhésion des consommateurs et l'engagement de nombreux acteurs économiques en faveur du Nutri-Score.

Comment peut-on calculer le Nutri-Score d'un produit qui n'est pas encore étiqueté ?

Nous allons mettre en ligne d'ici quelques semaines un calculateur élaboré par l'INRA avec l'aide de l'INSERM. Il va permettre à tous les industriels qui le souhaitent de positionner eux-mêmes tous leurs produits dans l'échelle du Nutri-Score. Ce calculateur va leur permettre également de faire toutes les simulations utiles de façon à trouver des solutions pour améliorer leurs recettes et, *in fine*, leur Nutri-Score. Cette reformulation est nécessaire à l'amélioration des apports alimentaires dans un objectif de santé.

Des contrôles des produits étiquetés sont-ils envisagés ?

Des contrôles officiels pourront en effet être réalisés dans le cadre général de ceux qui sont réalisés par la DGCCRF. L'intérêt du Nutri-Score est qu'il peut également être calculé par tous les consommateurs et cela sur n'importe quel produit. Le mode de calcul est accessible en ligne et totalement transparent. L'information nécessaire pour faire ce calcul est disponible sur les paquets.

Une forte attente des consommateurs

Plusieurs études montrent que les consommateurs sont en attente d'une meilleure information sur la qualité nutritionnelle des aliments et qu'ils sont favorables à une information simple présente sur la face avant des emballages. En effet, les logos en face avant seraient mieux compris par les consommateurs que les références chiffrées. Les enquêtes de la CLCV (Association Nationale de défense des Consommateurs et Usagers) de 2006 et 2007 ont montré qu'à **peine 30 % des consommateurs comprennent les «apports journaliers recommandés» utilisés par un grand nombre d'industriels de l'agroalimentaire.**

En avril 2014, la CLCV a proposé aux internautes d'exprimer leur avis sur un nouveau projet d'étiquetage⁵ : **84% des 1 335 personnes interrogées étaient favorables à la présence d'un nouvel étiquetage sur l'emballage, et 73 % aimeraient qu'elle figure en face avant.**



Entretien avec Wendy Si Hassen, chargée de mission Alimentation pour l'association Consommation Logement Cadre de vie (CLCV)

Quelle est la position de la CLCV sur l'étiquetage nutritionnel simplifié ?

La CLCV milite depuis des années pour les consommateurs en faveur d'un étiquetage nutritionnel simplifié sur la face avant des produits. Pouvoir connaître en quelques secondes la qualité nutritionnelle d'un produit est une attente importante des consommateurs qui permet de répondre aux contraintes modernes de nos modes d'achat rapides en magasin. Nous avons depuis longtemps milité pour un logo 5 couleurs et nous nous sommes positionnés en faveur du Nutri-Score dès son apparition dans le débat public ainsi qu'à l'issue de l'expérimentation en conditions réelles d'achat. Nous souhaitons à présent qu'il puisse être déployé dans les magasins le plus largement possible pour que les consommateurs profitent rapidement de cette nouvelle information synthétique.

Quel message adressez-vous aux industriels qui ne se sont pas engagés à ce jour en faveur du Nutri-Score ?

Pour les marques qui n'ont pas encore fait le pas en faveur du Nutri-Score, la CLCV les incite fortement à rejoindre cette démarche volontaire pour que leurs produits disposent de l'information transparente qu'offre cet étiquetage. L'enjeu de santé publique est fort. Nous tenons à leur rappeler que cet étiquetage a fait l'objet d'études scientifiques rigoureuses, d'expérimentations sur le terrain et qu'il est soutenu par les associations de consommateurs et les pouvoirs publics. Pour ceux qui souhaiteraient apposer un autre système que le Nutri-Score sur leurs produits, nous tenons à leur rappeler que cette multiplication des logos et la non-apposition du Nutri-Score ne fera qu'apporter de la confusion pour le consommateur. Nous dénoncerons fortement ces pratiques.

⁵ « Echelle nutritionnelle : 84 % des consommateurs favorables » consultable sur le site de la CLCV : <http://www.clcv.org/nos-enquetes/echelle-nutritionnelle-84-des-consommateurs-favorables.html>



Entretien avec Olivier Andrault, chargé de mission Alimentation et Nutrition pour l'UFC-Que Choisir

Pourquoi l'UFC-Que Choisir soutient le Nutri-Score ?

Depuis longtemps l'UFC-Que Choisir demande un étiquetage nutritionnel facilement compréhensible, s'appuyant sur des données scientifiques solides. En effet, les consommateurs ne comprennent pas le tableau de chiffres réglementaire qui est particulièrement complexe.

Parce qu'il donne une information globale unique, exprimée par un code de couleur, le Nutri-Score est le plus efficace pour aider les consommateurs à identifier l'intérêt nutritionnel des produits et à les comparer entre eux.

Qu'est-ce que le consommateur peut attendre du Nutri-Score ?

Cet étiquetage est très utile pour redonner au consommateur la capacité de construire par lui-même une alimentation équilibrée. Car depuis la transformation radicale de notre alimentation, le consommateur a délégué une partie de la préparation des produits à l'industrie agro-alimentaire. Il a dès lors perdu la connaissance de la qualité nutritionnelle des produits qu'il achète. Face à ces évolutions de la société, le Nutri-Score est indispensable car il permet de distinguer entre des produits qui ont un intérêt pour une consommation régulière et des produits plus riches qu'il faut consommer de façon raisonnable, que ce soit en termes de fréquences ou de taille de portion.

Quelle est l'utilité de cet étiquetage pour les industriels ?

Avant le Nutri-Score, il n'y avait pas de véritable incitation pour les industriels à améliorer les recettes puisque les consommateurs ne pouvaient pas identifier la valeur nutritionnelle d'un aliment. Désormais, le Nutri-Score est un outil pour mobiliser les équipes de recherche et développement de l'agro-alimentaire afin d'améliorer les recettes. Par exemple, un changement vers une couleur plus favorable sera immédiatement vu par les consommateurs. Mais alors que certains professionnels refusent d'utiliser le Nutri-Score et développent d'autres étiquetages plus complexes, nous rappelons notre opposition à ces pratiques qui empêchent les consommateurs de comparer les produits.

LE RÉSULTAT D'UNE RÉFLEXION COLLECTIVE



UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE UNIQUE AU MONDE

Une méthode scientifique d'ampleur inédite a permis de démontrer que le Nutri-Score est le logo le plus performant pour améliorer la qualité nutritionnelle du panier d'achat.

Une concertation lancée avec toutes les parties prenantes

Le choix du Nutri-Score est né d'une concertation lancée par les autorités publiques avec l'ensemble des parties prenantes. De mars 2015 à avril 2016, consommateurs, industriels, distributeurs, scientifiques et administrations chargées de la santé, de l'alimentation et de la consommation se sont réunis afin de formuler une recommandation tenant compte des intérêts de chacun en vue de favoriser son acceptation et son application la plus large possible par les producteurs et les distributeurs.

Cette concertation a confirmé le souhait commun qu'un seul système d'étiquetage nutritionnel soit mis en place en France. Un large accord s'est dégagé pour mettre en place une évaluation préalable des différents systèmes possibles en conditions réelles d'achat dans les magasins. **Nulle part au monde les systèmes d'étiquetage simplifié n'avaient fait l'objet d'une telle évaluation en conditions réelles d'achat.**

Une expérimentation d'une ampleur inédite en conditions réelles d'achat

L'objectif de l'évaluation en conditions réelles d'achat était de démontrer scientifiquement l'effet des logos en vie réelle, de classer les effets des systèmes d'étiquetage proposés, d'impliquer les producteurs et les distributeurs et de les fédérer autour d'un étiquetage unique.

Quatre systèmes d'étiquetage ont été testés et comparés à une situation « contrôle » sans logo. Parmi eux, deux étaient synthétiques, c'est-à-dire qu'ils renseignaient sur la qualité nutritionnelle globale des produits grâce à un indicateur unique fondé sur un code couleur (c'était le cas du Nutri-Score). Les deux autres systèmes étaient analytiques, c'est-à-dire qu'ils présentaient des informations sur l'énergie et les principaux nutriments.

Les chiffres clés de l'expérimentation

- ✓ **4 systèmes testés** pendant **10 semaines d'étude** en conditions réelles, dans **60 magasins** (dont 20 témoins) tirés au sort, en veillant à ce que 50% d'entre eux soient situés dans des zones à forte présence de personnes à faible revenus.
- ✓ **4 régions retenues** (Ile-de-France, Hauts-de-France, Haute-Normandie, Rhône-Alpes)
- ✓ **3 enseignes participantes** (Auchan, Carrefour et Casino)
- ✓ **4 rayons concernés** (traiteur frais, viennoiserie industrielle, pains et pâtisseries industrielles, plats cuisinés en conserve)
- ✓ **1298 références de produits** (29 industriels et les marques de distributeur des trois enseignes)
- ✓ Au bout des 10 semaines, **1 748 503 étiquettes** mises sur des produits en magasin et autant d'achats
- ✓ Des vérifications et contrôles par **24 diététiciens, 7 auditeurs** et les services de la DGCCRF.

Une étude complémentaire pour mesurer la perception et la compréhension des consommateurs

En complément de l'expérimentation en magasin, une étude dite qualitative⁶ menée par le CREDOC a permis d'évaluer l'efficacité des différents systèmes d'étiquetages au regard de leur compréhension et appréciation par les consommateurs, et de leur capacité à attirer l'attention et à modifier les croyances sur la qualité nutritionnelle des produits.

Un logo qui remporte haut la main l'expérimentation face à ses concurrents ...

La combinaison des approches utilisées lors de l'expérimentation fait apparaître une supériorité d'ensemble assez nette pour le Nutri-Score. Il a ainsi été observé que le Nutri-Score produit plus souvent que les autres une amélioration de la qualité nutritionnelle des achats. Cet avantage est plus marqué encore lorsqu'on observe spécifiquement le comportement des consommateurs qui achètent les produits les moins chers. De plus, celui-ci est le plus visible, le mieux compris, et remporte l'adhésion des consommateurs.

... et qui n'entraîne jamais de dégradation de la qualité nutritionnelle des achats

De plus, contrairement aux autres systèmes, le Nutri-Score n'entraîne jamais de dégradation de la qualité nutritionnelle des achats.

Les avantages du Nutri-Score face à ses concurrents

- ✓ Meilleurs résultats dans l'expérimentation en conditions réelles d'achat
- ✓ Meilleure capacité à améliorer le panier d'achat, notamment chez les personnes qui achètent les produits les moins chers.
- ✓ Bien perçu par les consommateurs (capacité à attirer l'attention, compréhension, satisfaction)
- ✓ Proche du système 5-C qui fait l'objet de nombreuses publications au niveau national et international dans des revues à comités de lecture
- ✓ Conforme aux critères posés par les associations de consommateurs (système synthétique coloriel avec une échelle)

⁶ Cette étude était dite « qualitative » car elle portait sur la perception des consommateurs. Toutefois la méthodologie utilisée était quantitative : elle reposait sur des questionnaires posés en face à face ou en ligne à 1844 personnes avant l'expérimentation, 1737 personnes pendant et 715 personnes après.

UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES ENTREPRISES

Ainsi que l'impose la réglementation européenne, l'application du système d'information nutritionnelle repose sur le volontariat des entreprises de l'agroalimentaire et des distributeurs. Déjà 33 entreprises se sont spontanément engagées en faveur du Nutri-Score :

- **Des distributeurs comme Auchan, Intermarché et Leclerc** vont apposer le logo Nutri-Score sur les produits de leurs marques.
- **Des industriels et entreprises de l'agro-alimentaire tels que Danone, Fleury Michon, McCain** etc. ont également rejoint le club des signataires. Parmi eux figurent des acteurs nationaux des rayons frais (charcuterie, plats cuisinés, produits traiteur, produits laitiers frais et assimilés), épicerie (conserves de fruits, sauces condimentaires, biscuits et gâteaux industriels, apéritifs à croquer, céréales, chocolat et produits chocolatés), boissons (boissons rafraîchissantes sans alcool, sirops, jus, nectars, boissons concentrées à diluer) et surgelés (plats cuisinés, viennoiseries et desserts, snacking surgelés).

L'objectif est qu'il soit diffusé et adopté par le plus grand nombre d'acteurs. C'est pourquoi les pouvoirs publics invitent l'ensemble des entreprises à s'associer dès aujourd'hui à la démarche Nutri-Score pour faire évoluer les pratiques de consommation et contribuer à l'amélioration de l'offre pour une meilleure santé des consommateurs.

Entretien avec Laurence Peyraut, Secrétaire Générale France de Danone

Pourquoi l'entreprise Danone s'engage-t-elle en faveur du Nutri-Score ?

Lors du dernier Consumer Goods Forum de juin 2017 à Berlin, Emmanuel Faber a clairement affirmé la volonté de Danone de prendre part aux révolutions qui s'engagent dans l'alimentation. Notre objectif ? Proposer aux citoyens une alimentation toujours plus saine, durable et transparente. Dans ce projet d'entreprise, le Nutri-Score est une réponse cohérente qui nous engage à nous améliorer chaque jour.

Nous nous sommes associés dès le début aux travaux engagés par les pouvoirs publics pour trouver des solutions concrètes et nous sommes aujourd'hui solidaires de la décision qui a été prise de recommander le Nutri-Score.

Que signifie cet engagement pour les équipes d'une grande entreprise ?

Pour une entreprise comme Danone, cet engagement en faveur du Nutri-Score a un effet jusqu'au processus industriel, ce qui nécessite d'associer en amont les équipes à cette évolution. Le Nutri-Score peut conduire à la reformulation de certaines recettes. C'est donc un engagement très concret et une véritable preuve de la volonté d'amélioration continue de la qualité nutritionnelle de nos produits.

Nous sommes convaincus que la transparence est un élément important pour les consommateurs qui en feront un objet de préférence dans leurs choix. À la fin de ce processus, ce sont donc les consommateurs qui auront à juger. À travers leurs choix alimentaires, ce sont eux qui diront quelles sont les marques qu'ils choisiront.

Où en êtes-vous concernant le déploiement du Nutri-Score sur vos produits ?

Dès ce mois-ci en France, le Nutri-Score est mis en place sur toutes nos gammes de produits frais sur notre site d'information. Nous nous sommes engagés à assurer le déploiement du Nutri-Score progressivement sur nos emballages de produits laitiers frais d'ici 2019.

Entretien avec Franck Geretzhuber, Secrétaire général d'Auchan Retail France

Pourquoi l'entreprise Auchan s'engage-t-elle en faveur du Nutri-Score ?

Chez Auchan Retail France, nous sommes des commerçants militants. Militants en faveur du bon, du sain et du local, nous voulons rendre accessible au plus grand nombre une alimentation de qualité, qui permette à chaque consommateur d'avoir la main sur son alimentation et ainsi d'améliorer son bien-être et sa santé. Or le Nutri-Score s'inscrit totalement dans cette démarche militante d'Auchan.

Les consommateurs sont de plus en plus demandeurs d'une information qui soit transparente sur les produits qu'ils achètent. Les industriels et les distributeurs doivent impérativement prendre part à ce mouvement et répondre à ce besoin.

La démarche qui a conduit au choix du Nutri-Score a été celle de la concertation et de l'écoute. C'est ce qui a permis aux clients et aux consommateurs de décider que c'était bien le référentiel le plus clair et le plus fiable. Il nous paraît donc naturel de l'apposer sur nos produits.

Où en êtes-vous concernant le déploiement du Nutri-Score sur vos produits ?

Nous avons déjà largement commencé le déploiement des produits sur lesquels figure le Nutri-Score. À ce jour dans nos Drive, nous avons quelques 4500 produits Auchan étiquetés avec le Nutri-Score. Nous allons poursuivre cette dynamique dans nos magasins pour que les premiers produits soient disponibles à partir du mois de mai. Avant la fin de l'année, nous aurons au moins 1600 produits Auchan étiquetés en magasin et les autres produits suivront au début de l'année 2019.

Le Nutri-Score va-t-il entraîner une augmentation des prix des produits ayant le meilleur score ?

L'apposition du Nutri-Score n'a pas vocation à renchérir le prix des produits que nous vendons au consommateur. En tant que distributeur, notre vocation est avant toute chose de rendre accessible la bonne alimentation. Si les consommateurs ne disposent pas du même pouvoir d'achat, ils ont tous ce droit à cette alimentation de qualité.

ANNEXES

- Comment ça marche ?

Quels sont les produits concernés ?

A quelques exceptions près (herbes aromatiques, thés, cafés, levures...), tous les produits transformés sont concernés par le Nutri-Score.

Le Nutri-Score peut également être apposé sur les boissons, excepté les boissons alcoolisées qui ne sont pas concernées par le règlement INCO relatif à l'information du consommateur sur les denrées alimentaires.

Les produits non transformés, par exemple les fruits, les légumes ou le poisson frais, n'entrent pas dans l'obligation de déclaration nutritionnelle. Ils ne sont donc pas concernés par l'étiquetage nutritionnel. Sont également exemptés de l'étiquetage Nutri-Score les produits dont la face la plus grande présente une surface inférieure à 25 cm. Les aliments infantiles, pour lesquels le Nutri-Score n'est pas adapté, ne sont pas concernés.

Comment le Nutri-Score est-il attribué ?

Le Nutri-Score est construit sur la base d'un score nutritionnel élaboré initialement par une équipe d'Oxford pour la Food Standard Agency (FSA) du Royaume-Uni. Il est calculé de façon identique pour tous les aliments, sauf pour les fromages, les matières grasses végétales ou animales et les boissons. Pour ces catégories d'aliments, des adaptations sont à prendre en compte.

Le calcul du score nutritionnel dans un cas général

L'attribution du Nutri-Score repose sur le calcul d'un score prenant en compte, pour chaque aliment : une composante dite « négative » N et une composante dite « positive » P.

La **composante N** du score prend en compte les éléments nutritionnels dont il est recommandé de limiter la consommation : densité énergétique (apport calorique en kJ pour 100 g d'aliment), teneurs en acides gras saturés (AGS), en sucres simples (en g pour 100 g d'aliment) et en sel (en mg pour 100 g d'aliment). Sa valeur correspond à la somme des points attribués, de 1 à 10, en fonction des teneurs des quatre éléments cités précédemment (tableau 1). La note pour la composante N peut donc aller de 0 à 40.

La **composante P** du score est une valeur positive. Elle prend en compte la teneur de l'aliment en fruits et légumes, légumineuses et fruits à coque, au titre des vitamines qu'ils contiennent, en fibres et en protéines (exprimées en g pour 100 g d'aliment). La composante positive P du score nutritionnel correspond à la somme des points définis (de 0 à 5) pour ces trois éléments (tableau 2). Cette note est donc comprise entre 0 et 15.

Tableau 1 : Points attribués à chacun des éléments de la composante dite « négative » N

| Points | Densité énergétique (kJ/100g) | Graisses saturées (g/100g) | Sucres simples (g/100g) | Sodium ¹ (mg/100g) |
|--------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| 0 | ≤ 335 | ≤ 1 | ≤ 4,5 | ≤ 90 |
| 1 | > 335 | > 1 | > 4,5 | > 90 |
| 2 | > 670 | > 2 | > 9 | > 180 |
| 3 | > 1005 | > 3 | > 13,5 | > 270 |
| 4 | > 1340 | > 4 | > 18 | > 360 |
| 5 | > 1675 | > 5 | > 22,5 | > 450 |
| 6 | > 2010 | > 6 | > 27 | > 540 |
| 7 | > 2345 | > 7 | > 31 | > 630 |
| 8 | > 2680 | > 8 | > 36 | > 720 |
| 9 | > 3015 | > 9 | > 40 | > 810 |
| 10 | > 3350 | > 10 | > 45 | > 900 |

¹ la teneur en sodium correspond à la teneur en sel mentionnée sur la déclaration obligatoire divisée par 2,5.

Tableau 2 : Points attribués à chacun des nutriments de la composante dite « positive » P

| Points | Fruits et légumes, légumineuses et fruits à coque (g/100g) ¹ (%) | Fibres (g/100g) | Protéines (g/100g) |
|--------|--|--------------------|-----------------------|
| | | Méthode AOAC | |
| 0 | ≤ 40 | ≤ 0,9 | ≤ 1,6 |
| 1 | > 40 | > 0,9 | > 1,6 |
| 2 | > 60 | > 1,9 | > 3,2 |
| 3 | - | > 2,8 | > 4,8 |
| 4 | - | > 3,7 | > 6,4 |
| 5 | >80 | > 4,7 | > 8,0 |

¹ les fruits et légumes, légumineuses et fruits à coque comprennent de nombreuses vitamines (en particulier les vitamines E, C, B1, B2, B3, B6 et B9 ainsi que la provitamine A) ;

Dans le cas général, le calcul final du score nutritionnel se fait en soustrayant à la note de la composante négative N la note de la composante positive P. Toutefois, si la composante N est supérieure à 11, les modalités de calcul du score dépendront du pourcentage de fruits, légumes, légumineuses et fruits à coque. Si ce pourcentage est inférieur ou égal à 80%, les points pour les protéines ne sont pas pris en compte dans le calcul du score.

La note finale du score nutritionnel attribuée à un aliment est susceptible d'être comprise entre une valeur théorique de - 15 (le plus favorable sur le plan nutritionnel) et une valeur théorique de + 40 (le plus défavorable sur le plan nutritionnel).

$$\text{Score nutritionnel} = \text{Total Points N} - \text{Total Points P}$$

Des seuils permettent ensuite d'attribuer le Nutri-Score en fonction du score obtenu. Ces seuils ont été optimisés afin d'obtenir la plus large répartition possible des produits dans les différentes catégories.

| Classe | Bornes du score | Couleur |
|--------|-----------------|--------------|
| A | Min à 1 | Vert foncé |
| B | 0 à 2 | Vert clair |
| C | 3 à 10 | Orange clair |
| D | 11 à 18 | Orangé moyen |
| E | 19 à Max | Orange foncé |

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du Nutri-Score :

<https://www.santepubliquefrance.fr/Sante-publique-France/Nutri-Score>

- Délivrance de la marque

Le Nutri-Score est une marque déposée de Santé publique France. Par « Logo », on entend les signalétiques « Nutri-Score » déposées :

- à l'INPI, en tant que marque collective, le 28 avril 2017 sous les numéros 4357857 et 4357865,
- et auprès de l'EUIPO, en tant que marque collective, le 19 mai 2017, sous les numéros 016762312 et 016762379 et au titre de la protection des dessins et modèles industriels le 20 juillet 2017, sous les numéros 004112415-0001, 004112415-0002 et 004112415-0003.

Toute personne éligible, souhaitant utiliser la Marque notifie son intention à Santé publique France en s'enregistrant sur le site:

https://tps.apientreprise.fr/commencer/enregistrement_nutri-score

Cet enregistrement comporte :

- la création d'un compte utilisateur ;
- l'identification du demandeur et de son activité ;
- le détail par marque, du segment de produits concernés par l'usage de la marque ;
- l'engagement du demandeur à respecter le règlement d'usage.

Santé publique France accuse réception par voie électronique et transmet par mail à l'exploitant les fichiers permettant l'usage de la marque.

Documents mis à disposition :

- Règlement d'usage (version française / version anglaise) avec ses annexes dont :
 - o **l'annexe 2** : charte graphique avec les spécifications techniques et modèles d'usages
 - o **l'annexe 4** : fichier à transmettre à l'Observatoire de la qualité de l'alimentation (Oqali) via le lien suivant :

https://survey.anses.fr/SurveyServer/s/formation7/Oqali_Suivi_Nutri_Score/questionnaire.htm

- questions-réponses scientifique et technique (version française & anglaise)

Pour tout renseignement :

- concernant la charte graphique et le droit d'utilisation de la Marque, merci de nous écrire à nutriscore@santepubliquefrance.fr
- concernant le fichier de déclaration à l'Oqali, merci d'adresser vos questions et remarques à oqali@anses.fr

- Entreprises engagées en faveur du Nutri-Score en date du 12 février 2018

| ENTREPRISES | MARQUES CONCERNEES |
|---|---|
| ALPES BISCUITS | Biosoleil |
| AUCHAN FRANCE | Auchan |
| BOULANGERIE NEUHAUSER | Maître Jean Pierre, Duc de cœur |
| BONDUELLE | Bonduelle |
| CACOLAC S.A.S | Cacolac |
| CASINO | Casino |
| CDPO | Pleine Forme |
| DANONE PRODUITS FRAIS FRANCE | Danette, Danonino, Gervais, Velouté, Fjord, Gervita, Jockey, Danone, Activia, Actimel, Danacol, Danio, Taillefine, Dany, Recette Crémeuse |
| ELIXIR SAVEURS SOLIDAIRES | Sains et Saufs |
| FLEURY MICHON | Fleury Michon |
| I-GREC | I-grec |
| ICI&LA SAS | ICI&LA |
| ITM ENTREPRISES | Intermarché (Monique Ranou) |
| JACQUET BROSSARD DISTRIBUTION | Jacquet, Brossard |
| LUNOR DISTRIBUTION | Lunor |
| MARIE SAS | Marie |
| MARTINE LAMBERT | Glaces Martine Lambert |
| MATERNE SAS | Pom'Potes, Materne, Confipote |
| MCCAIN ALIMENTAIRE SAS | McCain |
| MONT BLANC | Mont Blanc, Récré O'lé, Gloria |
| NUTRINAT SAS | Nutrinat |
| O SAVEURS DU TERROIR | ô saveurs du terroir |
| POPOTE ET COMPAGNIE | La Popote Compagnie |
| RAYNAL ET ROQUELAURE | Zapetti |
| REGIME COACHING | Régime Dukan |
| ROCAL SAS | Rocal |
| SABAROT WASSNER | Sabarot |
| SARL COTOLOT | Maison CotoLOT |
| SAS JEAN LOUIS AMIOTTE | Jean Louis Amiotte |
| SIRACUSE FRANCE | Siracuse |
| SOCIETE COOPERATIVE GROUPEMENTS ACHAT DES CENTRES LECLERC | Marque Repère |
| SUD'N'SOL AGEN | Ensoleil'ade |
| WILLIAM SAURIN PRODUCTION | William Saurin |



Contacts

Pour toute question, écrire à : nutriscore@santepubliquefrance.fr



[@santeprevention](https://twitter.com/santeprevention)



[@santepubliquefrance](https://www.facebook.com/santepubliquefrance)